



Pour plus d'infos sur la formation : consultez la fiche RNCP 31620

DURÉE ET RYTHME DE LA FORMATION

Du 20 septembre 2021 à 28 avril 2022.
Formation de 560 heures à temps plein sur 16 semaines dont 15 semaines de stage.
Les plannings sont téléchargeables sur notre site.

MODALITÉS D'APPRENTISSAGE

Présentiel avec cours théoriques et pratiques.

DIPLÔME PRÉPARÉ ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les examens se déroulent sous forme d'UC validées par un jury permanent officiel composé de professionnels et formateurs.

Vous recevez un diplôme de niveau 4 délivré par le ministère de l'agriculture.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Le recrutement se fait suite à l'analyse du dossier de candidature (téléchargeable sur notre site ou disponible sur demande). Un entretien téléphonique ou en présentiel peut être demandé suite à l'analyse du projet.
- Les candidats sont ensuite invités à des tests d'aptitude physique et face au vertige.
- L'admission définitive se fait au retour du dossier d'inscription et à la signature du contrat d'apprentissage (téléchargeable sur notre site).

CHIFFRES CLÉS

Lancement de la formation en septembre 2021, aucune donnée n'est disponible à ce jour.

DISCIPLINES

Réaliser un diagnostic sur l'état de l'arbre
Élaborer un plan d'intervention
Utiliser des techniques d'accès au houppier
Se déplacer dans un arbre
Des opérations d'entretien et de consolidation des arbres
Réaliser des opérations de suppression des arbres



ROVILLE

École d'Horticulture
et de Paysage
Naturellement !

CS ARBORISTE ÉLAGUEUR APPRENTIS

PUBLIC & PRÉREQUIS

- Niveau minimum : titulaire d'un Bac Pro, d'un BP ou d'un BTSA en aménagements paysagers.
- Avoir entre 18 et 29 ans.
- Avoir rempli un dossier de candidature auprès du CFA.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage.
- Aptitudes physiques.

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) : nous contacter pour analyser la faisabilité d'accéder et de suivre la formation en fonction du handicap.



OBJECTIFS DE LA FORMATION & ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire effectue des activités de coupe, démontage, abattage et élagage sur des arbres. Il a, au préalable, pris en compte les attentes du client et analysé le végétal dans son environnement.

Il prépare son chantier en amont dans le respect des normes de sécurité des biens et des personnes et en conformité avec les règles professionnelles du secteur. Pour cela, il travaille toujours en binôme. Il veille enfin au bon entretien de son matériel.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Définir une stratégie d'intervention.
- Mettre en œuvre des techniques d'accès au poste de travail.
- Réaliser des interventions techniques sur les arbres.

CS ARBORISTE - ÉLAGUEUR APPRENTIS

PLATEAU TECHNIQUE & ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES

- Parcs Paysagers (8,5 Hectares)
- Hangars technique et matériel professionnel
- Atelier de mécanique et matériel professionnel
- Centres de documentation
- Pépinière
- Verger conservatoire
- Salles informatique
- Salle de conférence



Pour connaître tous nos équipements, rendez-vous sur notre site ou vous référer à la fiche « Plateau technique de l'École de Roville »



LES + PÉDAGOGIQUES

- Projets en partenariat avec des professionnels.
- Préparation des CACES R486 (Nacelles).
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail Agricole.
- Formation Grimpeur Sauveteur dans l'arbre (GSA).

SERVICES ET CADRE DE VIE

- Internat / Demi-pension.
- Service Placement.
- Amicale des anciens élèves.
- Service de transport (lundi matin et vendredi soir).

VOUS INFORMER

- Journée Orientation le 13/03/2021.
- Portes Ouvertes le 13/05/2021.
- Rendez-vous sur demande.

POUR EN SAVOIR PLUS



Flashez -moi !

En partenariat avec :



PERSPECTIVES

Élagueur, grimpeur arboriste, arboriste grimpeur.

CONDITIONS FINANCIÈRES

- La formation est gratuite pour l'apprenant. Elle est financée par l'Opérateur de Compétences de l'employeur (OPCO).
- Frais de duplication (participation aux frais de photocopies et droit de copyright) : 70€/an.

Tarifs de pensions

- Interne : 77€/semaine.
- Demi-pensionnaire : 31€/semaine.

L'apprenti percevant un salaire ne peut pas bénéficier du régime des bourses. En revanche, la famille continue à bénéficier des allocations familiales tant que la rémunération de l'apprenti est inférieure à 55% du SMIC.

RÉMUNÉRATION

Le salaire minimum est fixé en pourcentage du S.M.I.C., croissant par année d'apprentissage et selon l'âge. Simulateur de calcul du salaire des apprentis : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

NOUS CONTACTER



ROVILLE

École d'Horticulture et de Paysage
Naturellement !

Centre de Formation pour Apprentis
28 rue du chêne
88700 ROVILLE-AUX-CHENES

03 29 65 33 92

cfa.roville@wanadoo.fr

www.roville.fr

